

# PREMIERE RENCONTRE DEPARTEMENTALE DES ACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Compte-rendu de la matinée

# SOMMAIRE

> DISCOURS D'OUVERTURE .....	3
▪ <b>Etat des lieux de la précarité énergétique .....</b>	<b>5</b>
> Etat des lieux en Île de France et Val-de-Marne .....	5
> Le programme <i>Habiter Mieux</i> en Val-de-Marne.....	6
▪ <b>Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.....</b>	<b>7</b>
> Un observatoire des copropriétés pour faciliter la construction de politiques publiques de rénovation de l'habitat privé .....	7
> Améliorer les performances énergétiques du parc privé : le rôle d'un opérateur de la rénovation .....	9
> Accompagnement à domicile des ménages du parc social en situation de précarité énergétique .....	10
▪ <b>Quelles ressources pour les professionnels recevant du public?12</b>	<b>12</b>
> Rôle et missions des correspondants solidarités chez les fournisseurs d'énergie .....	12
> Former les travailleurs sociaux pour faciliter le repérage et la lutte contre la précarité énergétique .....	13
▪ <b>L'action départementale : Un nouveau plan de lutte contre la précarité énergétique .....</b>	<b>15</b>
> Une première phase d'expérimentation.....	15
> Un nouveau Plan Départemental de Lutte Contre la Précarité Energétique (PDLPE) .....	15
▪ <b>Déclaration d'engagement commun des acteurs de la précarité énergétique.....</b>	<b>18</b>

## DISCOURS D'OUVERTURE

---

**Christian Métairie, Vice-Président en charge du développement durable et de la Transition énergétique - Conseil Départemental du Val-de-Marne**

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin pour le lancement de ces premières *Rencontres Départementales de la précarité énergétique*. Votre présence nombreuse montre l'importance du sujet qui nous rassemble. La précarité énergétique touche, dans notre pays, énormément de familles. Les définitions sont parfois difficiles, être extrêmement précis l'est aussi.

Les dernières études montrent qu'il y aurait environ **7 millions de personnes concernées en France, 15% des ménages ont déclaré souffrir d'une sensation de froid**. Nous pouvons estimer **en Val-de-Marne que ce phénomène touche entre 45 et 70 000 ménages**. En 2019, 90 000 Val-de-marnais ont bénéficié du chèque énergie, 14 862 d'aides, via le FSH, aux impayés d'énergie.



Cette question a un lourd impact sur le budget et le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi sur leur vie sociale, leur santé, leur insertion professionnelle ou la réussite scolaire de leurs enfants. Lutter contre la précarité énergétique est donc un enjeu majeur de société pour des raisons environnementales, économiques mais aussi sociales.

En tant que pilote de l'action sociale et des politiques de solidarités, le Département est en contact direct avec les publics les plus vulnérables. A ce titre, nous avons été confirmés par la loi comme chef de file de la lutte contre la précarité énergétique : ce rôle nous comptons l'assurer pleinement. Dès notre premier Plan Climat en 2009, nous avons fait de l'action contre la précarité énergétique un des axes structurants, ceci il y a 10 ans, alors que ce phénomène commençait simplement à être identifié. Dès lors, nous avons considéré que la réflexion comme l'action devait se construire avec les acteurs du territoire : les villes, les EPCI (aujourd'hui les Etablissements Publics Territoriaux), les

acteurs associatifs, les bailleurs sociaux, les espaces info énergie et agences locales de l'énergie, les grands opérateurs de l'énergie et bien d'autres.

Cela a donné lieu à l'expérimentation, sur trois communes, d'un dispositif d'accompagnement social, technique et financier des ménages : la PRET (Plateforme de la Rénovation Énergétique pour Tous).

Quelques résultats :

- **192 actions de sensibilisation** ont permis de toucher plus de 5300 Val de marnais et 1250 professionnels
- **641 diagnostics réalisés à domicile**
- **56% des ménages revus 1 an après l'intervention ont réalisé des économies d'énergie allant de 50 à 300€ par an** tout en voyant leur confort, la température de leur appartement, s'être amélioré
- **41 ménages ont été accompagnés pour réaliser des petits travaux d'amélioration de leur logement**, changement de leur système de chauffage, rénovation ou remplacement du chauffe-eau

Bien sûr, nous avons également travaillé avec deux autres partenaires importants : la Région Ile-de-France, par les aides qu'elle apporte, et les services de l'Etat qui ont, tout au long de la démarche, montré leur implication sur la question.

Ensuite, nous avons, toujours de façon partenariale, tiré le bilan de ces années de travail et décidé d'étendre nos actions aux 47 communes du Département. Nous venons d'adopter un nouveau *Plan départemental de lutte contre la précarité énergétique* (PDLPE). L'objectif est de passer à la vitesse supérieure pour résorber la précarité énergétique à l'échelle du Département.

Ce plan comporte deux grands volets, le premier est **l'engagement du Département en tant qu'acteur de la lutte contre la précarité énergétique**, à travers la diversité de ses politiques publiques. La deuxième partie est **l'idée de construire, avec l'ensemble des acteurs départementaux, la complémentarité des réponses à apporter**.

Nous souhaitons ainsi jouer notre rôle départemental de coordination afin d'encourager la mutualisation de ressources et de moyens d'actions pour apporter des réponses adaptées à chacune des situations. Il s'agit d'agir collectivement pour simplifier le parcours de l'utilisateur.

Cette date d'aujourd'hui n'a pas complètement été choisie au hasard, elle se déroule pendant la semaine européenne du Développement Durable et à la veille de la journée mondiale de l'environnement. Elle s'insère dans une volonté forte du Département d'être un acteur important de la transition écologique, solidaire, utile et innovante. Une transition juste ne s'oppose pas à la justice sociale. Nous souhaitons une transition construite avec les acteurs du territoire, une transition ambitieuse pour contribuer, à notre échelle et avec humilité, au défi planétaire de la lutte contre le dérèglement climatique. Nous le savons, il y a urgence.

Nous sommes présents aujourd'hui pour partager nos expériences, nos expertises et nos points de vue mais surtout pour construire ensemble, aller de l'avant, et penser des solutions d'avenir plus efficaces, plus pertinentes pour améliorer la qualité de vie dans le Val-de-Marne. Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis la réalisation de cette matinée, remercier par avance les intervenants qui vont nous éclairer sur un sujet qui est aujourd'hui un sujet bien intégré, pas forcément suffisamment connu.

Merci à toutes et à tous.

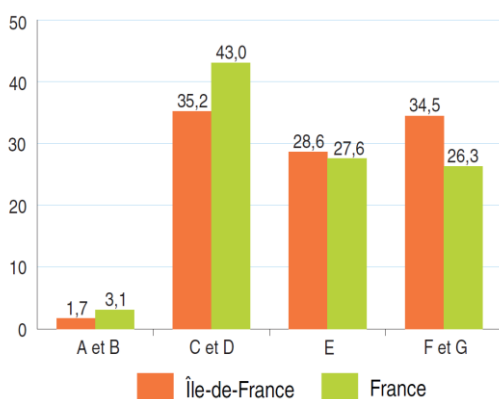
# ETAT DES LIEUX DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

## Etat des lieux en Île de France et Val-de-Marne

*Sylvie BERNARDINI, cheffe du bureau de l'amélioration du parc privé - DRIHL*

Selon les estimations de l'ONPE (2015), **864 000 ménages** seraient en situation de **précarité énergétique** en Ile de France.

Répartition des résidences principales selon les étiquettes de performance énergétique (en %)



Sources : Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidéli 2015.

Un parc de logements anciens : En Île de France, **62,3% des logements ont été construits avant 1975** (avant la première réglementation thermique). Ce taux atteint 64% dans le Val-de-Marne.

En parallèle, de nombreux logements possèdent de mauvaises performances énergétiques. **1,7 millions de logements franciliens sont considérés comme très énergivores** (étiquette F ou G) et près de **358 000 ménages (7,5%) sont considérés comme énergétiquement vulnérables**.

Différents types de vulnérabilité énergétique ont été identifiés sur le territoire francilien selon l'ancienneté des bâtiments, la taille des logements et le profil des ménages. Dans le Val-de-Marne, comme dans l'ensemble de la petite couronne, les personnes les plus vulnérables sont majoritairement **locataires de logements anciens** (construits entre 1918 et 1945), de **petite taille** (inférieurs à 40m<sup>2</sup>), chauffés au **chauffage urbain**. Ces ménages possèdent de **très bas revenus** (voire inférieurs au seuil de pauvreté) et ont souvent **moins de 30 ans**. Les ménages vulnérables de ce territoire sont ceux qui ont les plus bas revenus d'Île de France.

### Quelles aides pour lutter contre la précarité énergétique ?

Différentes aides, mises en place au niveau national, permettent d'apporter un soutien aux ménages en situation de précarité énergétique et / ou d'effectuer des travaux de rénovation. Il s'agit notamment des suivantes :

- **Le chèque énergie** : **63 842 chèques envoyés en 2018** dans le Val-de-Marne, 67,7% d'utilisation (70,6% au niveau national).

- **Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** : 153 874 foyers bénéficiaires en Île de France en 2016
- **L'éco-prêt logement social** : 44 506 logements rénovés grâce à un éco-PLS entre 2009 et 2018
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **Le Programme Habiter Mieux** : 631 logements rénovés en 2018 en Val-de-Marne

## **Le programme *Habiter Mieux* en Val-de-Marne**

---

*Aurélie BROSSA, cheffe adjoint du service habitat et rénovation urbaine - DRIHL 94*

*Yohann PAGNAC, chargé d'opérations rénovation énergétique - DRIHL 94*

Le Programme *Habiter Mieux* a été mis en place par l'Anah et a vocation à lutter contre la précarité énergétique. Il est à destination des ménages les plus modestes afin de leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation dans le Val-de-Marne : **140 ménages en 2016, 372 en 2017 et 631 en 2018.**

En 2018 le profil des ménages aidés était le suivant : **372 logements collectifs, 242 propriétaires occupants en pavillon et 17 propriétaires bailleurs.**

### **Quel rôle pour les territoires et les communes ?**

Les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) sont compétents, depuis janvier 2019, quant à l'amélioration du parc privé dans leurs communes constitutives. Une des étapes primordiales est l'identification des enjeux du parc privé pour définir les quartiers sensibles dans lesquels le besoin de rénovation énergétique est le plus important.

Si les particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique peuvent contacter directement et individuellement l'Anah, les EPT avec les Villes peuvent également se saisir des dispositifs de l'Anah pour accélérer l'accompagnement des particuliers dans le développement de projets de rénovation énergétique (OPAH, PIG, VOC etc.)

Les enjeux sont importants : lutte contre la précarité énergétique, mais aussi contre l'habitat dégradé / très dégradé ainsi que l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés ou encore la prise en compte de la perte d'autonomie ou du handicap dans les projets de rénovation.

# ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

## Un observatoire des copropriétés pour faciliter la construction de politiques publiques de rénovation de l'habitat privé

---

*Juliette GUERIN, responsable du service habitat – Ville de Fontenay-sous-Bois*

**Pouvez-vous nous parler plus en détail des actions menées par la ville de Fontenay-sous-Bois, en particulier au sein des copropriétés ?**

En 2011, nous avons décidé d'adhérer à l'ALEC MVE pour travailler avec eux sur deux volets essentiels : la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration thermique des bâtiments.

Les premières années de cette coopération ont été consacrées à la rénovation du parc public, permettant ainsi de rénover 72% des logements sociaux de la ville. Aujourd'hui, l'enjeu se trouve sur le parc privé, avec un triple objectif : amélioration thermique, mise en œuvre de synergie entre les acteurs et repérage de la précarité énergétique.

Les actions à destination des copropriétés entreprises depuis 2014 avec MVE étaient jusqu'alors des actions ponctuelles, nous n'avions pas de vision d'ensemble et n'étions pas certains que nos politiques publiques soient adaptées. C'est pour cela qu'en 2016 a émergé l'idée de mettre en place un observatoire des copropriétés.

**L'objectif était donc de réaliser un diagnostic pour avoir une vision plus claire du parc de la ville ?**

Tout à fait. Pour ce faire, nous avons travaillé avec les différents services dans l'objectif de faire un état des lieux, à l'adresse, et d'obtenir un outil de cartographie qui parle à tous. Nous avons compilé des informations relatives aux caractéristiques architecturales et techniques des bâtiments ainsi que le statut d'occupation.

**Vous manquait-il des données pour affiner votre diagnostic ?**

Oui, il manque toujours des données ! Les données payantes par exemple, elles auraient été intéressantes, mais nous n'avions pas le budget. Nous avons donc adopté une autre stratégie. En faisant le tour des différents services de la ville, nous nous sommes rendus compte que nous avons beaucoup de données en interne. Nous avons travaillé en tout avec 6 services pour compiler nos informations : logement (nombre de demandeurs de logement et motif de la demande), urbanisme (cadastre, SIG), CCAS (aides aux impayés d'énergie), hygiène, finances (MAJIC) et habitat.

Ce travail nous a permis de nous questionner sur la façon dont nous travaillions ensemble et d'uniformiser nos pratiques.



### **Quelles sont les perspectives d'actions ?**

C'est le plus dur ! Il faut d'abord que nous puissions prendre un temps pour analyser les données obtenues, à la copropriété, pour pouvoir ensuite adapter nos politiques publiques et définir nos pistes d'actions.

Ce travail nous permettra de re-questionner les actions de l'ensemble des services. Il faudra par exemple former à nouveau les services sur la précarité énergétique, pour pouvoir mieux repérer et accompagner les ménages et nous allons créer de nouvelles actions avec MVE, plus adaptées à notre territoire.

Nous nous sommes par exemple aperçu que nous parlions de 2011 à 2016 à des énormes copropriétés alors que 72% des copropriétés fontenaisiennes ont moins de 10 logements. L'enjeu est donc de repenser nos politiques publiques.



# Améliorer les performances énergétiques du parc privé : le rôle d'un opérateur de la rénovation

---

*Elise CHARRIERE, responsable du service études et opérations – Soliha Est Parisien*

**Nous avons parlé, lors de l'intervention de la DRIHL, du programme Habiter Mieux. Vous êtes un opérateur de la rénovation énergétique, comment est-ce que vous intervenez dans le cadre de ce programme ?**

Notre rôle est d'accompagner d'A à Z les ménages dans leur projet de travaux afin de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne ou de permettre l'adaptation du logement. Nous proposons un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ainsi que des visites à domicile pour échanger avec les ménages sur leur projet de travaux et éventuellement, pour faire évoluer ce dernier en fonction des caractéristiques du logement, de l'usage du logement et des ressources financières du ménage.

Lors des visites à domicile, nous effectuons une évaluation énergétique à laquelle nous ajoutons différents scénarios de travaux, dans lesquels nous précisons le temps de retour sur investissement. Le ménage seul choisit ensuite le scénario qu'il souhaite mettre en œuvre, il fait faire les devis et les transmet à Soliha qui porte un regard neutre et objectif sur ceux-ci. Nous apportons des conseils et aides pour décrypter les devis. Le particulier réalise les travaux et nous aidons également le ménage à mobiliser les différents aides et subventions auxquels il pourrait avoir droit.

**Quels sont les principaux freins que vous rencontrez ?**

Tout d'abord la difficulté d'avancer le montant d'assistance à maîtrise d'ouvrage par les ménages. Lorsque le dispositif est mis en place par une ville / un territoire, cette prestation a l'avantage d'être gratuite pour le particulier ce qui facilite grandement le passage à l'acte pour la réalisation des travaux.

Aujourd'hui on note une crainte de s'engager de plus en plus forte. Les démarches abusives se développent fortement dans le milieu de la rénovation énergétique, les ménages ont de plus en plus peur de se faire avoir par des offres malhonnêtes. Notre rôle est alors de les rassurer, réexpliquer nos missions et notre lien avec l'Anah.

La multiplication des appellations, des marques et logos de même que le nombre très important d'acteurs agissant dans le domaine de la précarité énergétique tend à embrouiller les ménages qui ne savent plus très bien qui fait quoi au final et sont de plus en plus réticents à entrer dans un programme.

Le rôle de Soliha ainsi que des différents acteurs est bien d'orienter les ménages vers le dispositif le plus adapté à son projet et à ses ressources financières.

# Accompagnement à domicile des ménages du parc social en situation de précarité énergétique

---

*Matthieu CORRE, chargé de développement social urbain – Valophis Habitat*

*Nelly PEYRIN, conseillère en maîtrise de l'énergie – Agence de l'Energie du Val-de-Marne, CAUE94*

**Matthieu Corre, vous avez mis en place depuis plusieurs années un programme de visites à domicile chez vos locataires, comment cela s'intègre-t-il dans la politique de lutte contre la précarité énergétique du groupe Valophis ?**

Matthieu Corre : Depuis une quinzaine d'années, le groupe Valophis possède un Plan Stratégique Patrimonial définissant sa politique de rénovation énergétique.

Cependant, il nous manquait un volet pour accompagner les locataires vers une baisse de la consommation énergétique. Nous avons donc commencé par former les gardiens à la maîtrise de l'énergie afin qu'ils puissent répondre aux questions des locataires. Cela n'était toujours pas suffisant. Nous avons donc décidé de mettre en place des visites à domicile. Ce système se composait d'une unique visite. Nous avons alors l'occasion de voir les locataires mais ne pouvions en tirer aucun bilan.

Il y a 5 ans, nous avons décidé, avec le CAUE 94, de mettre en place un nouveau système de visites, composé de 3 visites par foyer. Ce système ressemble à celui mis en place par Soliha, avec l'avantage de connaître nos locataires et de pouvoir intervenir plus facilement.

**Nelly Peyrin, vous travaillez et réalisez les visites pour le compte de Valophis. Est-ce que vous pouvez nous décrire le déroulement de l'accompagnement et contenu des trois visites ?**

Nelly Peyrin : Les trois visites sont réparties sur 1 an et sont effectuées par un conseiller qui suivra la famille sur toute la durée de l'accompagnement.

- La première visite constitue un diagnostic sociotechnique. Au cours de celle-ci, un état des lieux du logement et des consommations est réalisé : analyse de factures, analyse des équipements, des usages et des habitudes de consommations. Nous réalisons également des calculs de base de référence qui serviront de comparaison pour la suite du procédé, nous positionnons le ménage par rapport à la moyenne nationale et lui installons un kit de matériel économe, tout en préconisant certains éco gestes.
- La seconde visite permet de faire un bilan intermédiaire concernant les gestes mis en place, les difficultés rencontrées.
- Enfin, lors de la dernière visite, un bilan complet et chiffré est réalisé : évaluation des économies réalisées en eau, électricité et gaz ainsi que des économies financières.

## Quels résultats retirez-vous de ce dispositif ?

Matthieu Corre : Sur les 4 dernières années, nous avons accompagné près de 300 ménages. Notre but est d'aider une centaine de foyers par an. Nous n'avons pas encore tout à fait atteint cet objectif, depuis l'an dernier, nous en accompagnons en moyenne 80 par an.

Sur les postes eau, électricité et gaz, les ménages réalisent en moyenne 300€ d'économie par an (soit un gros mois de loyer), et ces économies semblent être pérennes.

## Toutes considérations budgétaires mises à part, vous semble-t-il pertinent de systématiser ce type de visites ?

Matthieu Corre : Avec des fonds illimités ? Oui, absolument !  
Aujourd'hui nous essayons d'orienter ce dispositif vers les ménages qui en ont le plus besoin, même si cela serait bénéfique pour tout le monde. Pour définir ces ménages, nous nous basons sur les consommations d'eau. Deux raisons à cela : ce sont des données auxquelles nous avons accès, et le gros des économies réalisées se fait sur l'eau (chaude et froide).

### QUELLE SERAIT L'ENTREE IDEALE POUR UN MENAGE QUI SOUHAITERAIT BENEFICIER DES TROIS APPROCHES ? EST-CE POSSIBLE ?

Elise Charrière : Nous sommes face à trois profils de public différents : parc social, habitants du parc privé collectif (à l'exemple de Fontenay-sous-Bois) et propriétaires bailleurs, auxquels nous ne pouvons pas répondre de la même manière.  
Cependant, il existe un portail en ligne, proposé par l'Anah, qui est une bonne première étape pour orienter les ménages souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique.

Matthieu Corre : Il faudrait que l'ensemble des services publics et des personnes qui travaillent avec les demandeurs connaissent l'éventail de toutes les possibilités et soient en mesure de renvoyer les ménages vers le bon dispositif

Juliette Guerin : A Fontenay nous avons fait le choix de rejoindre une ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), justement car ils connaissent le panel de dispositifs existants et sont en mesure d'orienter vers les dispositifs adaptés.

# QUELLES RESSOURCES POUR LES PROFESSIONNELS RECEVANT DU PUBLIC?

## Rôle et missions des correspondants solidarités chez les fournisseurs d'énergie

---

*Thierry EVE, Responsable Solidarité Régionale – EDF*

**Vous êtes Responsable Solidarité Ile de France chez EDF. Concrètement, quel est votre rôle auprès des professionnels qui reçoivent du public ?**

Notre rôle découle d'un décret relatif à la procédure applicable pour les impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau promulgué en 2008 par l'Etat. Il fixe des règles, imposées aux fournisseurs d'électricité, de chaleur et d'eau envers leurs clients en situation d'impayés. Il impose notamment la nécessité d'être en permanence en connaissance du fait qu'un de leur client est / a été aidé par un dispositif social.

Mon équipe se compose de 50 personnes, réparties sur l'Île de France, qui ont pour mission de recueillir les sollicitations des acteurs sociaux (agents des départements, des CCAS etc.) qui souhaitent accompagner socialement et financièrement des ménages en situation d'impayé. Nous enclenchons alors un dispositif permettant de traiter ces personnes, adapté à chaque situation : mise en place de procédures permettant d'éviter les coupures, de rétablir le courant et / ou se traduisant concrètement sur les factures des clients.

En tant que fournisseur d'électricité, nous sommes soumis à une obligation de service public : nous devons traiter de la même manière tous nos clients. Ce décret nous met donc en situation, voire en obligation, de déroger à cette règle lorsqu'un travailleur social nous en fait la demande.

Pour vous donner un ordre d'idée, en 2018, nous avons répondu à **77 000 sollicitations d'acteurs sociaux** en Île de France. Nous avons également reçu plus de **200 000 chèques énergie** pour règlement de factures.

**Tous les travailleurs sociaux ont-ils connaissance de ces dispositifs ?**

Malheureusement, non. Les choses évoluent trop rapidement. Au sein de mon équipe, près de 35 personnes travaillent sur une plateforme téléphonique dédiée à l'Île de France pour répondre aux sollicitations des travailleurs sociaux (et non des clients) et 5 à 6 personnes ont un rôle plus proactif. Elles ont pour objectif de faire connaître ces dispositifs aux travailleurs sociaux, en travaillant particulièrement avec les FSL, les communes etc., afin qu'ils puissent nous solliciter lorsque cela le permet et relayer auprès des publics.

# Former les travailleurs sociaux pour faciliter le repérage et la lutte contre la précarité énergétique

---

*Quentin MAILLAND, référent précarité énergétique – Maîtrisez votre énergie, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC MVE)*

**Lors d'une intervention précédente, nous avons entendu parler de MVE, pouvez-vous rapidement nous décrire les missions de l'agence de l'énergie ?**

Une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) est une association loi 1901 qui est présidée par un élu et dont la gouvernance est assurée par ses collectivités adhérentes. Notre agence a été créée en 1999 par deux villes fondatrices : Montreuil et Vincennes.

Nous proposons aux villes adhérentes un appui stratégique ainsi qu'opérationnel sur la mise en œuvre de leurs politiques publiques de transition énergétique : conseil et information auprès du grand public sur la rénovation énergétique et les énergies renouvelables mais aussi expertise technique auprès des collectivités sur la maîtrise de l'énergie et le changement climatique.

**Vous avez animé une formation des travailleurs sociaux de la ville de Vincennes aux enjeux de la précarité énergétique, est-ce que vous pouvez nous en dire davantage ?**

Cette formation s'est déroulée dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de Vincennes, renouvelé en 2016. L'objectif était de poursuivre le travail engagé depuis 2012, à savoir la formation des professionnels au repérage et accompagnement des publics en situation de précarité énergétique ainsi que l'organisation d'ateliers collectifs de sensibilisation. L'équipe ayant changé et les dispositifs évolués, une nouvelle formation a été lancée en février 2017. Elle se composait de 3 modules d'une demi-journée, à destination des travailleurs sociaux, des agents de la direction de la vie sociale, de la chargée de mission développement durable et de l'inspecteur insalubrité de la ville. L'objectif était de toucher les secteurs sociaux et habitat de la commune.

Cette formation visait à établir une culture commune sur la précarité énergétique au sein des différents agents municipaux afin de construire une notion de réseau et de permettre à ces personnes de repérer et orienter les ménages vers les bons dispositifs.

**Ce type de dispositif est-il bénéfique pour les ménages ?**

Une telle action possède différents objectifs dont celui de construire une culture commune. Il s'agit de créer une porte d'entrée pour les ménages afin qu'ils soient accompagnés ou orientés vers les bons dispositifs. En ce sens, une telle action a un réel impact.

La formation regroupe différents acteurs (CCAS, travailleurs sociaux départementaux, maisons de quartier, CESF, bailleurs etc.), permet d'échanger de bonnes pratiques et par la suite, permet la mise en place d'actions, une fois les professionnels sensibilisés. Des actions de sensibilisation des ménages ont ainsi pu être mis en place à la suite de cette formation.

## AU VU DE LA CONNAISSANCE QUE VOUS AVEZ DU TERRITOIRE, ESTIMEZ-VOUS ETRE SUFFISAMMENT SOLLICITE PAR LES ACTEURS ?

Thierry Eve : Vous m'auriez posé cette même question il y a 5ans, je vous aurais répondu que nous n'arrivions pas à satisfaire toutes les demandes. Mais aujourd'hui, nous constatons une baisse, que nous tentons d'expliquer sans y parvenir totalement. Nous avons l'impression que le recours au sens large diminue, que la proportion de non-recours augmente.

C'est pour cela que nous sommes davantage proactifs, nous essayons d'aller vers les travailleurs sociaux.

Beaucoup de personnes sont isolées, il faut trouver de nouvelles façon de travailler avec celles-ci. Cela nécessite de travailler plus globalement, dans une structure plus large et avec différents acteurs pour régler les différents problèmes.

Quentin Mailland : Je ne crois pas que nous ayons vocation à recevoir et accompagner l'intégralité des personnes en situation de précarité énergétique, nous serions en sous-effectif. Je pense que nous devons davantage être une tête de pont, des animateurs et coordinateurs de réseau favorisant l'utilisation des différents dispositifs. Concernant les visites à domicile dont nous parlions tout à l'heure, notre rôle serait d'organiser des formations professionnelles, d'animer un réseau etc.



# L'ACTION DEPARTEMENTALE : UN NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

## Une première phase d'expérimentation

---

*Amélie Eymard, déléguée générale au Développement Durable – Conseil Départemental du Val-de-Marne*

Dès 2009, le Département a placé la Précarité Energétique comme un enjeu fort du territoire et l'a inscrit comme une priorité dans son premier Plan Climat Energie Territorial (PCET). Depuis près de 10 ans, le Département est convaincu qu'il faut traiter ensemble les questions écologiques et sociales. En 2014, le premier Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique (PDLPE) était orienté autour de deux axes majeurs :

- La sensibilisation des professionnels
- L'expérimentation de la Plateforme de Rénovation Energétique pour Tous (PRET) : Cette expérimentation a été menée sur 3 villes (Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges), en partenariat avec le CAUE 94, Soliha Est Parisien et les communes concernées. Grâce à cette expérimentation, 641 ménages ont été accompagnés, et ont réalisé, en moyenne, 50 à 300€ d'économies annuelles. Leurs revenus moyens s'établissaient à 14 700€ / an.

## Un nouveau Plan Départemental de Lutte Contre la Précarité Energétique (PDLPE)

---

*Amélie Eymard, déléguée générale au Développement Durable – Conseil Départemental du Val-de-Marne*

En 2018, une concertation a été lancée par le Département avec les acteurs du territoire pour faire le bilan de l'expérimentation et dresser le portrait du nouveau plan.

### 1. Accompagnement des ménages

- Le constat :

Les visites à domicile sont capitales, notamment pour permettre l'amélioration durable de la qualité de vie des ménages. La facture moyenne des ménages rencontrés était de 1500€ / an, les ménages accompagnés ont réalisé jusqu'à 300€ d'économie, soit 20% de gain en traitant seulement l'usage. Ces derniers se montrent souvent assez satisfaits de la prestation : « J'ai vu d'énormes différences sur mes factures », « En fait la visite c'est un déclic, quelque part c'est « chercher la fuite » [...]. Ça nous a apporté beaucoup d'aide. »

- Le Plan Départemental de lutte contre la précarité énergétique :

### **Premier axe stratégique**

Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile

Nous proposons de renforcer l'accompagnement des ménages, notamment à domicile, en poursuivant les visites et en les étendant à l'ensemble du département du Val-de-Marne et en développant des liens forts avec les volet santé et prévention (notamment chez les plus jeunes, via les PMI et chez les seniors, en lien avec la perte d'autonomie).

## **2. Les freins liés au financement**

- Le constat :

Parmi les ménages accompagnés, très peu ont réalisé des travaux de rénovation énergétique, et peu d'entre eux ont eu recours au fond mis en place par la Région et le Département pour effectuer de petits travaux allant jusqu'à 500€. Celui-ci a été très peu mobilisé jusqu'à ce qu'un système d'avance soit mis en œuvre. La question de l'avance des subventions a été largement mise en avant par les professionnels, mais également par les ménages : « *Très bien, ça m'a permis d'acheter des radiateurs. Mais ce qui était dur pour moi, c'est que j'ai dû payer moi-même les 500€, et comme je ne gagne pas beaucoup, j'ai dû faire des sacrifices* »

- Le Plan Départemental de lutte contre la précarité énergétique :

### **Deuxième axe stratégique du PDLPE**

Apporter aux Val-de-Marnais une première réponse aux besoins de financement de la lutte contre la précarité énergétique

L'objectif est traiter cette question au niveau départemental, même si nous restons persuadés qu'il y a possibilité et intérêt de mutualiser avec d'autres : les systèmes existent mais nécessitent une structuration propre. Il s'agit également de travailler sur le cofinancement de l'amélioration ou de la construction de logements performants énergétiquement (Programme *Habiter Mieux*, prime développement durable pour les logements sociaux, partenariat avec Valophis Habitat etc.)

## **3. Une culture commune**

- Le constat :

Il existe de nombreux dispositifs, il s'avère souvent complexe d'orienter les ménages vers le bon accompagnement.

- Le Plan Départemental de lutte contre la précarité énergétique :

### **Troisième axe stratégique du PDLPE**

Harmoniser la formation et l'outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais



Le Département s'engage à poursuivre et renforcer les actions de formation engagées auprès des professionnels. Dans cette optique, 67 professionnels ont été formés lors de la première matinale technique du 23 mai 2019. L'objectif est également de travailler à la constitution d'une boîte à outils avec les personnes en contact direct avec le public.

#### 4. Coordination, parcours des usagers

- Le constat :

Les professionnels mettent en avant un manque de coordination des acteurs, à tous les échelons, et un besoin de renforcement du lien avec les partenaires, via un réseau opérationnel. Du côté des ménages, les attentes sont également fortes : « *Il devrait y avoir d'autres acteurs, un relais à la suite des visites. Il faudrait mettre en place quelque chose de plus global* », « *Le point négatif pour moi c'est que ça soit juste une prestation ponctuelle* ».

- Le Plan Départemental de lutte contre la précarité énergétique :

#### **Quatrième axe stratégique du PDLPE**

Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire départemental pour optimiser une action publique concertée, cohérente et efficace

L'objectif est d'aller plus loin, de réfléchir à ce qu'il est possible de construire ensemble, en jouant sur la complémentarité des dispositifs et des acteurs. Après le travail partenarial effectué dans le cadre du premier PDLPE, après le travail partenarial effectué autour de l'évaluation et la construction du nouveau plan, nous proposons de mettre en place des ateliers de travail pour identifier les pistes d'actions communes sur le territoire.

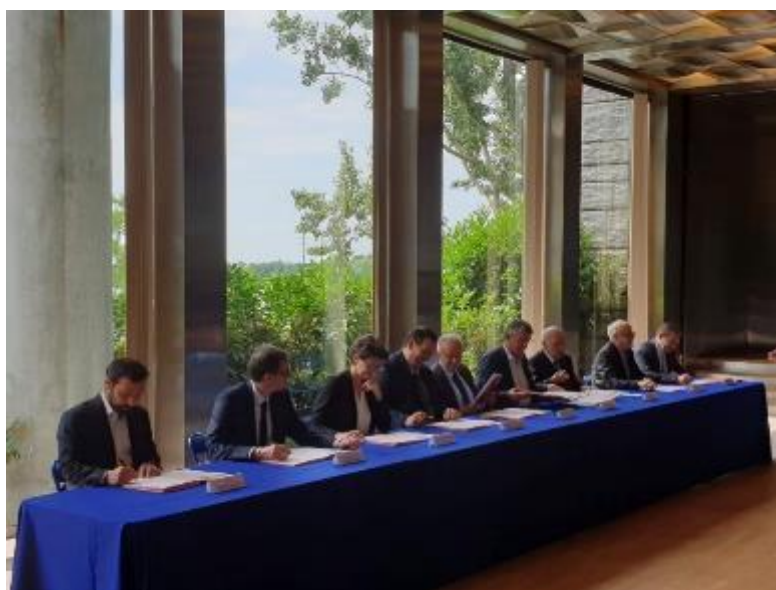
# DECLARATION D'ENGAGEMENT COMMUN DES ACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Afin de concrétiser la nécessité **d'engager une réflexion commune sur la mise en place d'actions partagées de lutte contre la précarité énergétique** sur le territoire, **le Département et 8 partenaires clefs sur le sujet ont souhaité signer une déclaration d'engagement commun des acteurs de la précarité énergétique** (déclaration en page suivante). Il s'agit d'affirmer la complémentarité de leurs compétences et champ d'action, de réfléchir à la mise en œuvre d'une démarche partenariale sur le sujet afin de répondre au mieux aux besoins des Val-de-Marnais.

*Les signataires sont : le Département du Val-de-Marne, la Métropole du Grand Paris (MGP), les trois Etablissements Publics Territoriaux (EPT) : Grand Paris-Sud-Est Avenir (GPSEA), Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) et Paris-Est-Marne et Bois (PEMB), les deux agences de l'énergie du territoire : Maîtrisez votre énergie, l'agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien (ALEC MVE) et l'agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne (CAUE 94), deux distributeurs d'énergie : ENEDIS et GRDF*

Cette réflexion se structurera autour de quatre ambitions partagées :

- Accompagner les ménages Val-de-Marnais, notamment les plus fragiles, vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique
- Faciliter le recours aux dispositifs de financement de la rénovation énergétique
- Participer à l'établissement d'une culture commune de lutte contre la précarité énergétique chez tous les acteurs intervenants en Val-de-Marne
- Développer une action coordonnée, lisible et utile pour les Val-de-Marnais



# ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI DE LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique constitue un véritable défi à la croisée de questions environnementales, sociales et économiques pour un accès à des logements peu énergivores, préservant la santé, le bien-être et le pouvoir d'achat de ses habitants, tout en contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique.

La précarité énergétique touche un nombre toujours plus important de Val-de-Marnaises et de Val-de-Marnais. En Val-de-Marne, plus de 40 000 ménages, en majorité des personnes seules et des familles monoparentales, présentent des ressources annuelles inférieures à 21 000 euros annuels et consacrent une part supérieure à 10 % de leur budget à leur consommation d'énergie. Ainsi, les personnes vulnérables sont les premières concernées et voient leurs situations déjà complexes se détériorer : du fait d'un habitat inadapté, dégradé ou de ressources insuffisantes, elles n'arrivent plus à satisfaire leurs besoins élémentaires en énergie (chauffage, eau chaude, cuisine, déplacements...) ou s'exposent à des impayés et de l'endettement. Propriétaires occupants, locataires du parc privé ou du parc social, tous les statuts d'occupation sont concernés.

## **Un travail partenarial indispensable pour des solutions globales et accessibles pour les Val-de-Marnais.**




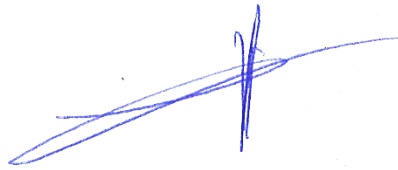





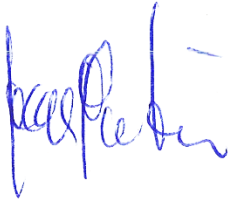







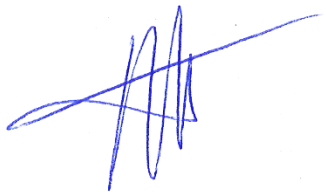
Les réponses à la problématique de la précarité énergétique sont nombreuses : accompagnement social, technique et financier des ménages, travaux d'amélioration de l'habitat, sensibilisation et formation des professionnels... Les intervenants et dispositifs le sont tout autant. Le parcours de l'utilisateur se doit d'être fluide et lisible. Ainsi, le déploiement d'une action ambitieuse sur le territoire départemental nécessite d'affirmer la complémentarité des acteurs et la connaissance partagée des actions portées pour proposer un service cohérent répondant aux besoins des Val-de-Marnais.

Pour répondre à cet objectif, les signataires de cette présente déclaration proposent de réfléchir collectivement à la mise en place d'une démarche de réflexion partenariale qui se constituera autour de quatre ambitions partagées :

- **Accompagner les ménages val-de-marnais, notamment les plus fragiles, vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique.**
- **Faciliter le recours aux dispositifs de financement de la rénovation énergétique.**
- **Participer à l'établissement d'une culture commune de la lutte contre la précarité énergétique chez tous les acteurs intervenant en Val-de-Marne.**
- **Développer une action coordonnée, lisible et utile pour les Val-de-Marnais.**

Nous affirmons ainsi notre volonté de participer ensemble à la construction d'une réponse ambitieuse et innovante pour lutter contre la précarité énergétique en Val-de-Marne.

Les signataires :

 <p>Conseil départemental du Val-de-Marne</p> 	 <p>Métropole du Grand Paris</p> 
 <p>Grand Paris - Sud-Est Avenir</p> 	 <p>Grand-Orly Seine Bièvre</p> 
 <p>Paris-Est-Marne &amp; Bois</p> 	
 <p>Maîtrisez votre énergie, l'agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien</p> 	 <p>Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne</p> 
 <p>Enedis Ile-de-France Est</p> 	 <p>GRDF Ile-de-France Est</p> 



**Conseil départemental du Val-de-Marne**

Délégation générale au Développement Durable

Secteur précarité énergétique

